Extrait de compte : mode d'emploi

Les rubriques de l'imprimé

1. Cas Général : toutes les déclarations de salaires sont reçues et comptabilisées

« Nos références » : pour toutes les questions sur un problème administratif sur l'adhésion ou sur le compte adhérent, contacter le gestionnaire dont le nom et les coordonnées figurent dans cet en-tête.

« Identifiant » :
le n° d'adhérent et le n° de centre de gestion sont à communiquer à la CNETP dans toutes correspondances et à rappeler lors des appels téléphoniques.

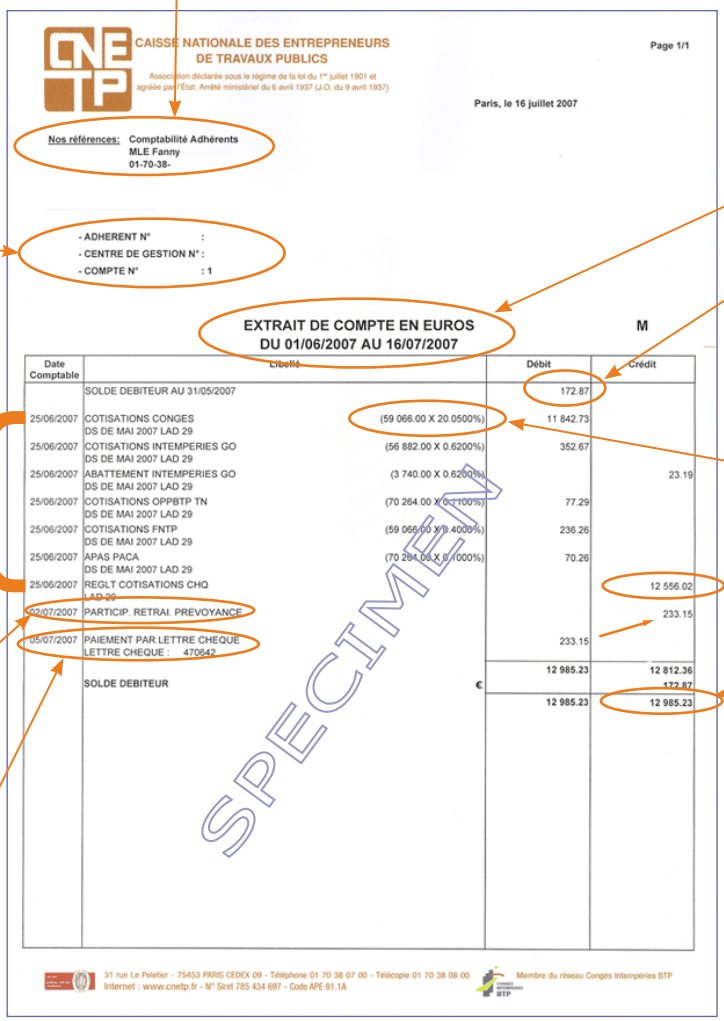

CAISSE NATIONALE DES ENTREPRENEURS
DE TRAVAUX PUBLICS

Page 1/1

Paris, le 16 juillet 2007

Nos références: Comptabilité Adhérents
MLE Fanny
01-70-38-

- ADHERENT N° :
- CENTRE DE GESTION N° :
- COMPTE N° : 1

EXTRAIT DE COMPTE EN EUROS
DU 01/06/2007 AU 16/07/2007

M

Date Comptable	Libellé		Débit	Crédit
	SOLDE DEBITEUR AU 31/05/2007		172.87	
25/06/2007	COTISATIONS CONGES DS DE MAI 2007 LAD 29	(59 066.00 X 20.0500%)	11 842.73	
25/06/2007	COTISATIONS INTEMPERIES GO DS DE MAI 2007 LAD 29	(56 882.00 X 0.6200%)	352.67	
25/06/2007	ABATTEMENT INTEMPERIES GO DS DE MAI 2007 LAD 29	(3 740.00 X 0.6200%)		23.19
25/06/2007	COTISATIONS OPPBTP TN DS DE MAI 2007 LAD 29	(70 264.00 X 0.1100%)	77.29	
25/06/2007	COTISATIONS FNTP DS DE MAI 2007 LAD 29	(59 066.00 X 0.4000%)	236.26	
25/06/2007	APAS PACA DS DE MAI 2007 LAD 29	(70 264.00 X 0.1000%)	70.26	
25/06/2007	REGLT COTISATIONS CHQ LAD 29			12 556.02
02/07/2007	PARTICIP. RETRAI. PREVOYANCE			233.15
05/07/2007	PAIEMENT PAR LETTRE CHEQUE LETTRE CHEQUE : 470642		233.15	
	SOLDE DEBITEUR	€	12 985.23	12 812.36
			12 985.23	172.87
				12 985.23

SPECIMEN

31 rue Le Peletier - 75453 PARIS CEDEX 09 - Téléphone 01 70 38 07 00 - Télécopie 01 70 38 08 00
Internet : www.cnetp.fr - N° Siret 785 434 697 - Code APE 91.1A

Membre du réseau Congés Intempéries BTP

« Extrait de compte en euros du … au … » :
période couverte par l'extrait de compte.

« Solde débiteur au … » :
rappel du solde du dernier extrait de compte.

Déclarations de salaires comptabilisées par les services de la CNETP : contrôler les éléments et contacter votre gestionnaire en cas d'erreur.

« Assiettes et taux » :
utilisés pour le calcul des cotisations de la déclaration de salaires.

Règlement encaissé par la Caisse.

« PARTICIP. RETRAI. PREVOYANCE » :
prestations comptabilisées par la Caisse sur le compte.

« Solde débiteur » :
montant du solde du compte. Le solde débiteur s'inscrit dans la colonne crédit et inversement.

« PAIEMENT PAR LETTRE CHEQUE » :
règlement de la participation retraite créditée en «8», par chèque dont le n° est précisé sous le libellé. La Caisse peut également sur demande expresse effectuer le règlement par virement bancaire.

Pour les entreprises adhérentes qui le souhaitent, la CNETP peut **régler les prestations par virement.**
Il suffit de renvoyer le formulaire accessible dans l'espace Infos Pratiques / Congés en pratique / perception des prestations par virement, **sans omettre de joindre un RIB.**

Extrait de compte : mode d'emploi

Les rubriques de l'imprimé

2. Cas particulier : une déclaration exigible manque

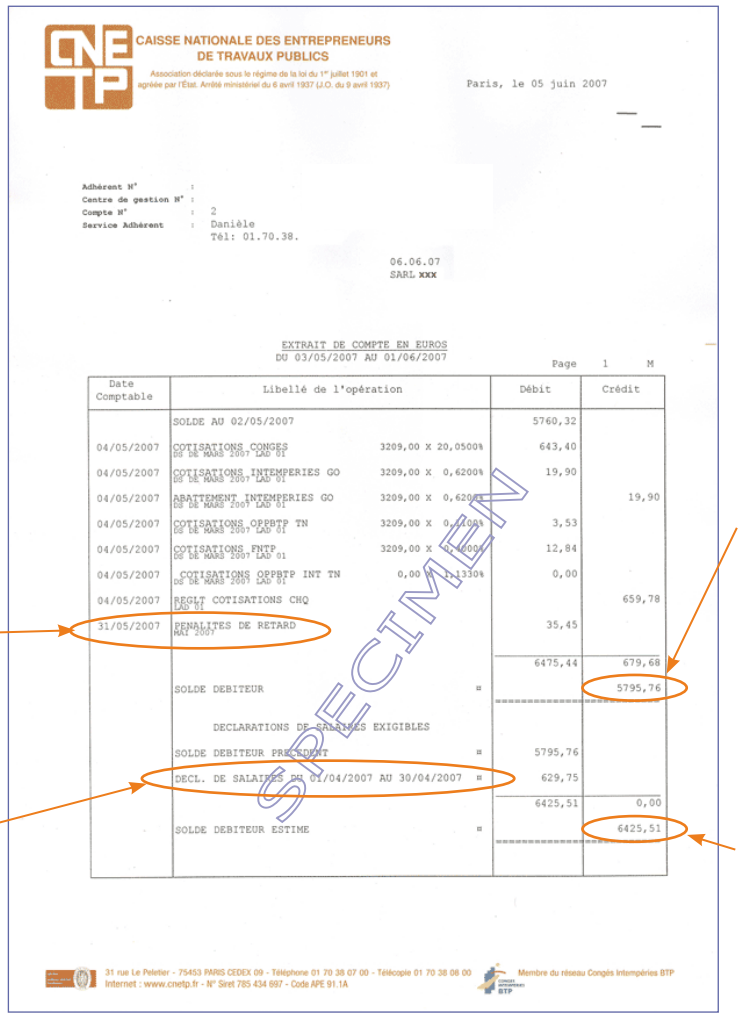

CAISSE NATIONALE DES ENTREPRENEURS
DE TRAVAUX PUBLICS

Association déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 et agréée par l'Etat. Arrêté ministériel du 6 avril 1937 (J.O. du 9 avril 1937)

Paris, le 05 juin 2007

Adhérent N° :
Centre de gestion N° :
Compte N° : 2
Service Adhérent : Danièle
Tél: 01.70.38.

06.06.07
SARL xxx

EXTRAIT DE COMPTE EN EUROS
DU 03/05/2007 AU 01/06/2007

Page 1 M

Date Comptable	Libellé de l'opération		Débit	Crédit
	SOLDE AU 02/05/2007		5760,32	
04/05/2007	COTISATIONS CONGES DE MARS 2007 LAD 01	3209,00 X 20,0500%	643,40	
04/05/2007	COTISATIONS INTEMPERIES GO DE MARS 2007 LAD 01	3209,00 X 0,6200%	19,90	
04/05/2007	ABATTEMENT INTEMPERIES GO DE MARS 2007 LAD 01	3209,00 X 0,6200%		19,90
04/05/2007	COTISATIONS OPPBTP TN DE MARS 2007 LAD 01	3209,00 X 0,1100%	3,53	
04/05/2007	COTISATIONS FNTP DE MARS 2007 LAD 01	3209,00 X 0,4000%	12,84	
04/05/2007	COTISATIONS OPPBTP INT TN DE MARS 2007 LAD 01	0,00 X 1,1330%	0,00	
04/05/2007	REGLT COTISATIONS CHQ LAD 01			659,78
31/05/2007	PENALITES DE RETARD MAI 2007		35,45	
			6475,44	679,68
	SOLDE DEBITEUR	=		5795,76
	DECLARATIONS DE SALAIRES EXIGIBLES			
	SOLDE DEBITEUR PRECEDENT	=	5795,76	
	DECL. DE SALAIRES DU 01/04/2007 AU 30/04/2007	=	629,75	
			6425,51	0,00
	SOLDE DEBITEUR ESTIME	=		6425,51

SPECIMEN

31 rue Le Peletier - 75453 PARIS CEDEX 09 - Téléphone 01 70 38 07 00 - Télécopie 01 70 38 08 00
Internet : www.cnetp.fr - N° Siret 785 434 697 - Code APE 91.1A

Membre du réseau Congés Intempéries BTP

« PÉNALITÉS DE RETARD » :
montant des pénalités dues par l'adhérent du fait du retard de paiement.

« DECL. DE SALAIRES DU … AU … » :
Liste des déclarations de salaires exigibles et non reçues.
Dans le cas présent, il manque la déclaration d'avril 2007.
Un montant estimé des cotisations dues à la Caisse est calculé sur la moyenne des 12 dernières déclarations reçues.

« SOLDE DÉBITEUR » :
ce solde débiteur correspond aux sommes dues par l'adhérent du fait des écritures comptabilisées sur son compte.

« SOLDE DEBITEUR ESTIME » :
cumul du solde débiteur connu (12) et des déclarations estimées (13).
Cette somme n'est pas à régler : l'adhérent doit envoyer la déclaration réelle et le règlement correspondant.
Le solde final n'est qu'une estimation des sommes dues.

Pour les entreprises adhérentes qui le souhaitent, la CNETP peut r**égler les prestations par virement.**
Il suffit de renvoyer le formulaire accessible dans l'espace Infos Pratiques / Congés en pratique / perception des prestations par virement, **sans omettre de joindre un RIB.**